

Alain DIERKENS

Université libre de Bruxelles

*Du nouvel âître au Vieux Cimetière de
Soignies : bilan d'une rencontre et
perspectives de recherches*

*Annales du Cercle royal d'histoire et d'archéologie du Canton de Soignies,
XLI, 2014*

Le Vieux Cimetière de Soignies¹, classé par Arrêté du Régent du 15 mai 1949², est un lieu singulier, atypique, à nul autre pareil. Son histoire intrigue depuis quelque cent cinquante ans³. Le récent décret du Gouvernement wallon du 6 mars 2009 sur les cimetières et sites funéraires force à s'interroger sur son statut et son avenir⁴. La dégradation des lieux impose des prises de position rapides, nettes et courageuses. Les décisions sont d'autant plus difficiles à prendre que le lieu est chargé d'histoire et d'émotions et que, depuis plus d'un siècle au moins et encore aujourd'hui, il cristallise bien des différences (pour ne pas dire des oppositions) politico-idéologiques...

Quand Monique Maillard-Luybaert, alors présidente du dynamique Cercle royal d'histoire et d'archéologie du Canton de Soignies, m'a fait part de son souhait d'organiser, sur le Vieux Cimetière, une Journée d'études interdisciplinaire qui rassemblerait historiens, archéologues, architectes, urbanistes, historiens d'art et Sonégiens attachés au riche patrimoine de leur

¹ Les quelques pages qui suivent s'inspirent des Conclusions qui ont été prononcées à l'issue du colloque le 8 octobre 2011 ; elles ont néanmoins été actualisées par la lecture des textes publiés ici. Comme le rappelle Monique Maillard dans les « Échos d'une journée d'études fructueuse » publiés dans le *Bulletin de contact du Cercle royal d'histoire et d'archéologie du Canton de Soignies* [= B.C.R.H.A.C.S.], n° 324, novembre 2011, p. 47-48, les organisateurs du colloque ont souhaité dédier le colloque à la mémoire de Luc-Francis Genicot († 8 juillet 2007) et à celle de mon ami Jacques Nazet († 26 novembre 1996) ; les travaux de ces deux grands savants ont été abondamment mis en œuvre dans les recherches sur le Vieux Cimetière. Je tiens à remercier de tout cœur Monique Maillard et Jacques Deveseleer pour leur amicale confiance.

² L'Arrêté prévoit le classement de la chapelle comme monument, et de l'ensemble formé par la chapelle et le cimetière comme site.

³ La bibliographie ancienne sur le Vieux Cimetière a été évoquée, en introduction au colloque, par Jacques Deveseleer. Auparavant, Gérard Bavay en avait dressé un état de la question stimulant (GÉRARD BAVAY, *Modèle ou exception ? Le Vieux-Cimetière de Soignies*, *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 17, 2003, p. 59-82).

⁴ Sur ce décret, voir surtout Chantal BERTOUILLE, avec la coll. de David LAMBRICHTS & Xavier DEFLORENNE, *Pour une gestion dynamique de nos cimetières*, t. 1 : *Analyse du nouveau décret wallon sur les funérailles et les sépultures* ; t. 2 : *Outils pour une gestion dynamique et raisonnée des cimetières*, Courtrai, Éditions UGA, 2 vol., 2010 ; 2^e éd., 3 vol. (classeurs), 2015. Sur l'interprétation et la philosophie de ce décret, on se reportera à divers articles de Xavier Deflorenne (dont « Sous un jour nouveau ». Approche du premier décret régional wallon consacré à la matière des funérailles et sépultures selon l'angle patrimonial, *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 74, mai 2010, p. 93-96, ainsi que l'article publié ici-même) ou à Alain DIERKENS, *Quel avenir pour nos cimetières ? Réflexions sur la préservation du patrimoine funéraire des XIX^e et XX^e siècles*, dans Monique FEIDT, coord., *Folia Synoptica. Livre-souvenir publié à l'occasion du 750^e anniversaire de l'affranchissement de la Ville de Diekirch, 1260-2010*, Diekirch, Ville de Diekirch, 2011, p. 87-91.

ville, j'ai immédiatement marqué mon appui enthousiaste. Les organisateurs ont facilité au maximum la tâche des orateurs pressentis. Notamment grâce à Jacques Deveseleer, ceux-ci ont tous pu disposer rapidement des documents iconographiques les plus significatifs et des textes des contributions majeures précédemment publiées sur la question. Conçue sur des bases aussi solides, la Journée d'études du 8 octobre 2011, dont les Actes sont rassemblés ici, a été une évidente réussite.

Le but des organisateurs était triple : mieux comprendre l'histoire et la signification du Vieux Cimetière et de la chapelle élevée en son centre ; s'interroger sur les modalités d'abandon du « vieux » Cimetière au profit du nouveau, sur le transfert d'une notable partie des tombes et sur l'aménagement en parc historico-archéologique paysager du site dont la nature avait été, inévitablement, profondément modifiée ; fournir les clés d'une réflexion positive sur l'avenir et la mise en valeur du Vieux Cimetière. Dans le sillage du colloque et très peu de temps après celui-ci (durant l'été 2012), des fouilles archéologiques – ou, plus exactement, neuf sondages réalisés directement contre la chapelle, préalables à des travaux de préservation et d'entretien nécessités par l'état un peu inquiétant du bâtiment – ont pu être menées par Marceline Denis pour le compte du Service Public de Wallonie⁵ ; on en lira ici un premier bilan, dont les résultats ont été intégrés avec bonheur dans le texte de Michel de Waha et Françoise Jurion relatif aux restaurations de la chapelle.

Origines et fonctions du Vieux Cimetière

Parmi les questions majeures qui ont mobilisé l'attention des historiens depuis le XIX^e siècle, il y a certainement le statut, la date et la fonction du Vieux Cimetière et du lieu de culte édifié en son centre. Les hypothèses les plus diverses ont été émises⁶. Les recherches de François De Vriendt complétées par l'examen attentif du bâtiment et de ses environs immédiats (fouilles et archéologie du bâti) donnent des réponses qui tendent vers la certitude, tant les faisceaux d'indices convergents sont nombreux et convaincants.

⁵ Marceline DENIS, *Fouilles archéologiques préventives. Chapelle du Vieux-Cimetière, Soignies (SOI/12/CHAP). Rapport de fouilles*, Mons, 2013, inédit ; EAD., Soignies/Soignies. Chapelle du Vieux-Cimetière, *Chronique de l'Archéologie Wallonne*, t. 21, 2014, p. 137-138.

⁶ La plupart de ces hypothèses sont énumérées, avec les références *ad hoc*, dans l'article de François De Vriendt, *supra*, p. 41-50.

En ce qui concerne la création du cimetière, on considérerait que la date la plus ancienne attestant de l'existence du cimetière était 1327 (*capillania de novo atrio* dans un acte dont le texte a été conservé par le cartulaire – dit *liber catenatus* – de la collégiale) ; les mentions postérieures de *novum atrium* / *nouvel atrre* abondent dès la fin du XIV^e siècle. François De Vriendt a relevé, dans un document autrefois conservé dans le chartrier de la collégiale Sainte-Waudru de Mons, deux mentions qui vieillissent d'un quart de siècle ce *terminus* chronologique : il s'agit d'un chirographe daté du 4 avril 1307, qui renouvelle un autre document, dont nous n'avons plus le texte, de novembre 1296. Il y est question de la chapellenie du nouveau cimetière (*cappellerie dou nouvial aître*) dont on précise plus loin qu'elle est dédiée à saint Éloi (*cappellerie de saint Eloy dou nouvial aître*). Par ailleurs, les mots *nouvial aître*, attestés dès 1307 (voire dès 1296), impliquent qu'il existait un autre cimetière, plus ancien, qui a alors été abandonné pour être remplacé par le nouveau, ou qui a été utilisé concurremment à celui-ci. Les sources écrites conservées montrent, sans aucun doute, que c'est cette deuxième solution qui doit être retenue pour Soignies⁷. Où se trouvait cet ancien cimetière ? Évidemment à proximité immédiate de la collégiale Saint-Vincent, près du chevet ou un peu plus loin, à l'emplacement approximatif de l'ancien l'hôtel de ville (au début de la rue Chanoine Scarmure), où des squelettes ont été découverts à de nombreuses reprises. Quoi qu'il en soit, les chanoines et nombre de notables soignégiens ont continué à se faire enterrer dans « leur » église et près d'elle, alors que la plupart des paroissiens de Saint-Vincent reposaient dans le *nouvel aître* qui, dépendant directement de la communauté canoniale, se développait à quelque 150 mètres plus au Nord, dans le prolongement visuel de la collégiale.

Faut-il supposer qu'entre les premières inhumations dans le *nouvel aître* et les premières mentions conservées, de celui-ci, se sont écoulés de longues années, des décennies, voire des siècles ? La réponse à cette question dépend de la spécificité et du rôle que l'on croit pouvoir attribuer à ce nouveau cimetière. Un élément de réflexion est une preuve *e silentio* : sur le site du Vieux Cimetière, pourtant remué en permanence, creusé et surcreusé, on n'a jamais identifié d'éléments archéologiques qui remonteraient à une période très ancienne ou qui suggéreraient une occupation mérovingienne ou carolingienne, contemporaine des premiers siècles d'existence du monastère de Soignies. Un autre élément à prendre en compte est que, selon toute vraisemblance, l'église abbatiale était aussi l'église paroissiale la plus ancienne de Soignies, la plus susceptible donc

⁷ Discussion sur ce point dans l'article de Philippe Desmette, *supra*, p. 53.

d'attirer la nécropole de la communauté alors rurale⁸. Enfin, et comme le signale François De Vriendt, la terminologie même de « nouvel âtre » vers 1300 n'aurait guère de sens si le cimetière existait depuis très longtemps : « aurait-on dénommé ainsi cette zone à la fin du XIII^e siècle s'il s'agissait d'une nécropole pluriséculaire ? J'en doute ».

Les recherches archéologiques de 2012 vont dans le même sens : aucune tombe ne préexistait à l'édifice de culte bâti au milieu du *nouvel âtre*. Certes, en bonne méthode, on ne peut tout à fait exclure que des tombes auraient été creusées aux limites du cimetière actuel et que, par conséquent, la chapelle aurait été construite au-delà de ces éventuelles tombes excentrées, qu'elle n'aurait donc pas recoupées. Une telle évolution est parfois attestée pour les hautes périodes du Moyen Âge : on connaît, en effet, des cas où un oratoire du Haut Moyen Âge est bâti sur un cimetière préexistant, ou aux marges de celui-ci⁹. Mais, une fois de plus, il faut constater qu'au Vieux Cimetière, nous n'avons aucun indice archéologique qui permettrait de penser à un cimetière du Haut Moyen Âge¹⁰. Il convient donc d'abandonner ce schéma, inutilement compliqué et dénué de toute preuve concrète, et de supposer une explication plus simple : à un certain moment, il a été décidé de ménager, sur le sol de la future ville de Soignies, un cimetière distinct du cimetière ancien ; l'augmentation démographique est une explication plausible, parfois avancée ; les rapports tendus entre le chapitre Saint-Vincent et les autorités communales pourraient également avoir joué un rôle¹¹.

⁸ Par exemple Jacques NAZET, *Les chapitres de chanoines séculiers en Hainaut du XII^e au début du XIV^e siècle*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1993, p. 239-243.

⁹ Exemples belges et discussion de la problématique dans Josef MERTENS, *Tombs mérovingiennes et églises chrétiennes : Arlon, Grobbendonk, Landen, Waha*, Bruxelles, 1976 (*Archaeologia Belgica*, 187) ou, plus récemment, dans Patrick PERIN, Des nécropoles romaines tardives aux nécropoles du Haut Moyen Âge. Remarques sur la topographie funéraire en Gaule mérovingienne et à sa périphérie, *Cahiers Archéologiques*, 35, 1987, p. 9-30 et dans Laurent VERSLYPE, À la vie, à la mort. Considérations sur l'archéologie et l'histoire des espaces politiques, sociaux et familiaux mérovingiens, dans René NOËL, Isabelle PAQUAY et Jean-Pierre SOSSON, éds, *Au-delà de l'écrit. Les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques. Nouvelles perspectives. Actes du colloque international de Marche-en-Famenne 16-20 octobre 2002*, Turnhout, Brepols, 2003 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental), p. 405-460.

¹⁰ Le sarcophage mérovingien aujourd'hui conservé dans la chapelle du Vieux Cimetière provient de la collégiale. Cfr Laure-Anne FINOULST, Le sarcophage conservé au Musée du Vieux-Cimetière à Soignies, *Annales du Cercle royal d'histoire et d'archéologie du Canton de Soignies* [= *A.C.R.H.A.C.S.*], t. 40, 2012, p. 219-230.

¹¹ Voir différentes études de Jacques Nazet et, en dernier lieu, les Conclusions qu'il avait données, très peu de temps avant son décès, aux journées sur *La charte-loi de Soignies et son*

Si l'on suppose la synchronicité entre l'ouverture du *nouvel aître* et la construction d'une chapelle en son centre, l'étude du bâti de cette chapelle est essentielle pour fournir, si possible, une date qui permette de jaloner le processus. Dans l'état actuel des choses, et dans l'attente de la nouvelle campagne de fouilles qui devrait avoir lieu à l'occasion des travaux programmés dans la chapelle¹², aucun vestige matériel découvert lors des fouilles de 2012 ne vient clarifier la situation. Les documents relatifs à l'histoire de la restauration de la chapelle en 1895 nous apprennent que les joints des parements de pierre des murs de la chapelle ont été, tant intérieurement (5 cm) qu'extérieurement (2 cm), évidés puis remplis au ciment ; l'étude des mortiers anciens et, éventuellement, la datation C 14 des charbons de bois qui pourraient y être contenus impliquerait des prélèvements très profonds dont rien ne pourrait de surcroît garantir l'intégrité¹³. Reste donc une datation sur la seule base stylistique et typologique, assez vague dans le cas de bâtiments au plan aussi simple. S'ils ne sont pas des esquisses de projets avortés de restauration et s'ils correspondent bien à des observations faites sur place par Amé Demeuldre en 1895¹⁴, les relevés de deux fenêtres romanes sur le mur gouttereau Sud, quasiment effacés sur le plan de restauration dressé par l'architecte Jules Barbier le 2 avril 1895¹⁵, renverraient à des parallèles dans le courant du XIII^e siècle ou un peu auparavant¹⁶, c'est-à-dire à une période proche de la confirmation par le comte de Hainaut Baudouin VI, en 1200, de la célèbre charte-loi de 1142¹⁷.

environnement, 1142. *Hommage à Jacques Nazet. Actes du colloque de Soignies, 24 oct. 1992* (=A.C.R.H.A.C.S., 36, 1998), p. 289-302.

¹² Sans parler des fouilles qu'il faudrait faire, un jour, à l'intérieur de l'édifice, même si – comme le fait justement remarquer Marceline Denis – le sol a dû être totalement perturbé par les inhumations qui s'y sont succédé pendant près de cinq siècles.

¹³ Voir, sur ce point, les remarques méthodologiques très claires de Françoise Jurion et Michel de Waha, *supra*, p. 216.

¹⁴ Amé DEMEULDRE, *Soignies. Son origine, son nom. Église, Vieux Cimetière*, Soignies, 1896, p. 47 et, avant lui, Théophile LEJEUNE, *Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies, Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3^e sér., 4, 1868-1869, p. 147. Cfr. *supra*, p. 193-194 et 216-217, les contributions de Marceline Denis et de Michel de Waha et Françoise Jurion.

¹⁵ La présence du dessin de ces fenêtres sur le plan de restauration n'avait jamais été relevée précédemment, alors qu'elle s'avère fondamentale.

¹⁶ Michel de Waha évoque notamment les églises de Chaussée-Notre-Dame et d'Horrues, ainsi que la « laderie » de Chièvres.

¹⁷ Luc-François GENICOT, *Notes d'architecture sur la chapelle du Vieux-Cimetière à Soignies*, A.C.R.H.A.C.S., 37, 2004, p. 27-47, n'exclut pas une datation au XII^e siècle (p. 44).

C'est, une fois encore, François De Vriendt qui offre une nouvelle piste sérieuse¹⁸ : les ressemblances typologiques et topographiques entre le Vieux Cimetière de Soignies et le cimetière du Sart, dit *Aître à cats* ou *Attacat*, de Mons¹⁹. Les liens historiques entre Soignies et Mons et, singulièrement, entre le chapitre Saint-Vincent et la collégiale Sainte-Waudru sont évidents et fort bien attestés ; mais il y a bien plus. Le Vieux Cimetière de Soignies et le cimetière de l'Attacat de Mons sont tous deux éloignés de la collégiale d'une bonne centaine de mètres, au nord des édifices conventuels auxquels ils sont reliés par une route directe. Au centre de chacun de ces cimetières, se dresse une chapelle mononef au plan et à la morphologie très semblables. La chapelle Sainte-Marguerite de Mons n'a pas encore bénéficié d'une bonne étude architecturale, mais les spécialistes des monuments religieux médiévaux du Hainaut semblent d'accord pour la placer au XIII^e siècle.

Avant l'adjonction de la grande chapelle Nord-Sud greffée sur le bâtiment en 1643, la chapelle du Vieux Cimetière présentait un plan simple et homogène²⁰, mononef, orienté vers l'Est (comme l'indique la piscine liturgique conservée *in situ*), avec une entrée latérale (dans le mur méridional de l'édifice) et, peut-être, une entrée axiale percée dans le mur occidental²¹, sans aucune rupture perceptible entre la nef et le chœur²². Dès l'origine, et sans que l'on ait pu proposer une explication pertinente de ce dispositif inhabituel, la chapelle était excavée : on y descendait par deux marches. Le sol d'origine de la chapelle se trouvait plus bas que le sol extérieur et il a fallu creuser pour l'établir²³. Quant aux fenêtres romanes, rares, elles ont été remplacées par les fenêtres gothiques visibles actuel-

¹⁸ Je renvoie globalement à son article pour les références et justifications (surtout les n. 88 et 90).

¹⁹ Gérard Bavay avait déjà signalé ce parallèle, mais sans avoir l'occasion d'en tirer de véritables conclusions (G. BAVAY, « Modèle ou exception ? », *op. cit.*, p. 60).

²⁰ Marceline Denis insiste avec force sur ce point : les vestiges observés en fondation sont contemporains des murs observés en élévation : « le plan actuel est homogène : fondations et élévations vont de pair » ; *cfr supra*, p. 190.

²¹ Sur cette porte et son linteau, voir les remarques de L.-Fr. GENICOT, Notes d'architecture, *op. cit.*, p. 44 et de Frans DOPERE, Quelques réflexions sur un casse-dent archéologique : la chapelle du Vieux-Cimetière de Soignies, *B.C.R.H.A.C.S.*, n° 287, février 2008, p. 8-10.

²² Sur tout ceci, l'article de base reste celui de L.-Fr. GENICOT, Notes d'architecture, *op. cit.*, qu'il faut aujourd'hui actualiser après la découverte, aux Archives de l'État à Mons, des cahiers de charges de la restauration et des plans qui les accompagnaient.

²³ Démonstration par Marceline Denis ; *cfr supra* n. 5.

lement. Les murs, élevés en pierre locale²⁴, portaient des marques de taille caractéristiques²⁵; ils étaient, probablement dès l'origine, recouverts d'un enduit à l'intérieur et, peut-être, à l'extérieur²⁶. Mais toute trace de cet enduit a été effacée lors des restaurations de 1895.

Décidément, tous les indices convergent pour penser à une création du Vieux Cimetière à la fin du XII^e siècle ou au tout début du siècle suivant, avec – en son centre – une chapelle construite alors, en rapport étroit avec le cimetière et avec les offices célébrés à la mémoire des défunts enterrés là²⁷.

Cette chapelle devait avoir été dédiée, depuis le début, à saint Éloi; c'est, en tout cas, ce que suggère la première mention de la chapelle (ou plutôt de la chapellenie) en 1307 (ou en 1296)²⁸. Par ailleurs, un texte tardif de 1443 fait état d'une consécration (lire : une « re-consécration », une « réconciliation liturgique » après la souillure provoquée par un meurtre perpétré l'année précédente dans le bâtiment) à saint Éloi²⁹; on imagine mal que l'on ait changé de titulature à cette occasion, d'autant plus qu'aucun indice n'existe d'une autre titulature et que tous les textes postérieurs, au Moyen Âge comme aux Temps Modernes, font état d'une chapelle Saint-Éloi³⁰. Le choix de cette titulature est un peu inhabituel pour un édifice funéraire et devrait encore être expliqué; la fonction d'Éloi comme patron des

²⁴ Francis Tourneur souligne le parallèle avec la tour occidentale de la collégiale de Soignies (rapport inédit établi par Jacques Deveseleer et lui-même en 1997) et suggère discrètement une possible synchronicité entre la construction de la chapelle du Vieux Cimetière et la tour de la collégiale, c'est-à-dire au XIII^e siècle.

²⁵ Fr. DOPERE, Quelques réflexions, *op. cit.*

²⁶ Francis Tourneur (*supra*, p. 178) se base sur l'avis de Paul Hankar, émis dans le rapport de la visite de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles de janvier 1895 (rapport publié en annexe de l'article de Michel de Waha et Françoise Jurion).

²⁷ Philippe Desmette met en évidence le rôle ultérieur de la chapelle pour les messes en faveur des âmes du Purgatoire.

²⁸ À rapprocher de la présence d'une authentique de relique de saint Éloi (*De beato Eligio*; datation au XIII^e siècle sur une base paléographique) parmi les authentiques conservées à la collégiale; cfr François DE VRIENDT, *supra*, p. 36.

²⁹ Étude et contextualisation dans Monique MAILLARD-LUYPAERT, Un 'mystérieux' évêque à Soignies. Ou comment résoudre l'énigme d'une petite plaque de plomb conservée au Musée du Vieux-Cimetière, *B.C.R.H.A.C.S.*, n° 238, février 2003, p. 10-12.

³⁰ Textes mentionnés dans les communications de François De Vriendt et de Philippe Desmette.

orfèvres, comme protecteur des ouvriers et artisans du métal, comme saint lié aux chevaux et aux écuries ne semble pas pouvoir être invoquée ici³¹.

La vie du nouvel âtre, du XIII^e (?) au XIX^e siècle

Les recherches de François De Vriendt comme celles de Philippe Desmette montrent que le cimetière, intégré à l'intérieur de l'enceinte urbaine construite en 1365, a été largement utilisé au Moyen Âge et aux Temps Modernes. Le décret de l'empereur Joseph II relatif aux cimetières des agglomérations et prônant le déplacement des cimetières anciens hors des murs de celles-ci (26 juin 1784) a suscité, à Soignies, une indiscutable mobilisation en faveur du cimetière : le Conseil de ville a demandé (et obtenu le 27 septembre 1784) l'autorisation de le conserver en usage, pour autant qu'il ait été préalablement entouré d'un mur³². Des monuments funéraires, un chemin de croix, un calvaire (1808) y ont été établis et maintenus jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle. Durant tout ce siècle, le rôle exact de la Ville et de l'Église (*sc.* de la collégiale) dans la gestion des inhumations a fait l'objet de conflits répétés, particulièrement à la suite de l'édit de Napoléon du 23 prairial an XII (12 juin 1804) et de son application dans le jeune État belge. Ces dissensions étaient inévitables « puisque le même espace, la même terre de cimetière paroissial était devenue, par décret, cimetière communal libre de toute référence religieuse » (Marie-Françoise Follébouckt).

L'attachement des Sonégiens à leur cimetière est perceptible *a contrario* lors des discussions qui ont entouré la décision de construire un nouveau cimetière, loin du précédent, le long de la chaussée de Braine. Comme le montre l'enquête minutieuse de Marie-Françoise Follébouckt, la décision est votée par le Conseil communal en 1886 ; le cimetière est officiellement fonctionnel en 1891, mais quelques tombes y avaient déjà été transférées depuis février 1890. Qu'allaient devenir le Vieux Cimetière, désaffecté en 1895, et sa chapelle, désacralisée en 1892 ? La mobilisation a été suffisante pour susciter immédiatement la création, par Amé Demeuldre (qui en fut le premier président), du Cercle archéologique du Canton de Soignies³³.

³¹ Récent panorama : Jacques TOUSSAINT, éd., *Éloi, orfèvre du Roi*. Namur, Musée des Arts Anciens du Namurois, 2009 (avec, notamment, une étude du culte de saint Éloi, à Laneffe (Walcourt) en rapport avec une confrérie liée aux funérailles).

³² Références sur ce point dans l'article de Philippe Desmette, *supra*, p. 64.

³³ Pierre-Jean NIEBES, Amé Demeuldre et le projet de restauration de la chapelle du Vieux-Cimetière en 1894-1895, *B.C.R.H.A.C.S.*, n° 300, mai 2009, p. 26-29.

L'appellation « Vieux-Cimetière » apparaît très peu de temps après, en 1896 semble-t-il.

La situation a dû être difficile pour nombre de grandes familles sonégiennes qui ont eu à choisir entre le transfert des corps de « leurs » défunts dans le nouveau cimetière (parfois en déménageant aussi le monument funéraire qui avait été érigé) et le maintien des tombes à leur emplacement initial, sentimentalement chargé, au sein d'un cimetière désormais désaffecté. Dans certains cas, la Ville est intervenue pour que le monument, au moins, reste dans le « Vieux » Cimetière (cas d'Omérine Bodart-Rombaux en 1895, décrit par Marie-Françoise Follebouckt). Ainsi les monuments correspondant aux stations du chemin de croix, érigés entre 1755 et 1818, ont-ils tous été maintenus dans le Vieux Cimetière. Ailleurs qu'à Soignies, le dilemme a été similaire et se marque par un investissement du nouveau champ funéraire par les grandes familles qui y choisissent un emplacement de prestige, conçu comme tel par l'architecte. La possibilité, offerte par le décret impérial de 1804, de créer des « concessions perpétuelles » a, en effet, ouvert le terrain à une conception nouvelle du cimetière, *mutatis mutandis* image pérenne de la ville des vivants.

Et le « Vieux » Cimetière ?

Le *nouvel âître*, c'est-à-dire « le » cimetière de Soignies jusqu'à la fin du XIX^e siècle, change de statut avec l'ouverture du « nouveau » cimetière en 1891. On n'y enterre plus depuis 1890. Les monuments funéraires qui n'ont pas été déplacés ou détruits sont réaménagés et disposés de façon à tenir compte d'une vocation paysagère du site, tout entier tourné vers le romantisme, la méditation, l'évocation implicite des métiers de la pierre³⁴ et le souvenir de grands Sonégiens (selon le plan d'un architecte de jardins réputé, Liévin Rosseels, signé en août 1895). La totalité des croix (notamment les croix métalliques, nommément critiquées par Émile De Munck en 1895, qui ne devait pas en apprécier le caractère un peu désordonné), a été retirée, pour ne pas gâcher l'aspect et la lisibilité du parc.

³⁴ C'est Jacques Deveseleer qui, le premier, insiste sur ce point en parlant d'une « sorte de musée des productions des carrières locales entre le XV^e et le XIX^e siècle » (dans la notice qu'il a consacrée au Vieux Cimetière dans le *Patrimoine monumental de la Belgique*, t. 23, Liège, 1997, p. 775-776). À sa suite, la mise en valeur du passé carrier de Soignies a, à plusieurs reprises, été soulignée par Marie-Françoise Follebouckt. Dans le même sens, G. BAVAY, « Modèle ou exception ? », *op. cit.*, p. 65.

Mais la volonté de faire du Vieux Cimetière un lieu de promenade vertueux n'efface pas une évidence : « abandonné ou réaffecté, un site funéraire reste marqué » et « sa fonction sépulcrale induit une identité persistante » qu'on ne peut nier (Xavier Deflorenne), ne serait-ce que parce que le sous-sol contient des restes osseux par milliers. La réaffectation, par exemple en « parc mémoriel », du Vieux Cimetière doit être pensée en fonction du décret wallon de 2009 et relève de l'autorité communale qui doit « garantir le suivi des éléments sépulcraux anciens ». En insistant sur les liens entre vandalisme et aspect d'abandon d'un cimetière ancien, en appelant de ses vœux une « surveillance naturelle » par une population sensibilisée à son passé, en prônant « l'établissement d'un objectif communautaire », Xavier Deflorenne ouvre des pistes de réflexion et d'action positives.

Reste la chapelle, la « vieille église ». Il fallait la restaurer, mais comment et avec quels moyens financiers ? La visite, le 20 janvier 1895, de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles³⁵, notamment, a permis au jeune Cercle d'Histoire de Soignies de disposer d'avis autorisés dont il s'est prévalu auprès des membres de la Commission des Monuments et Sites. Les relations personnelles ont joué un rôle capital dans les décisions définitives.

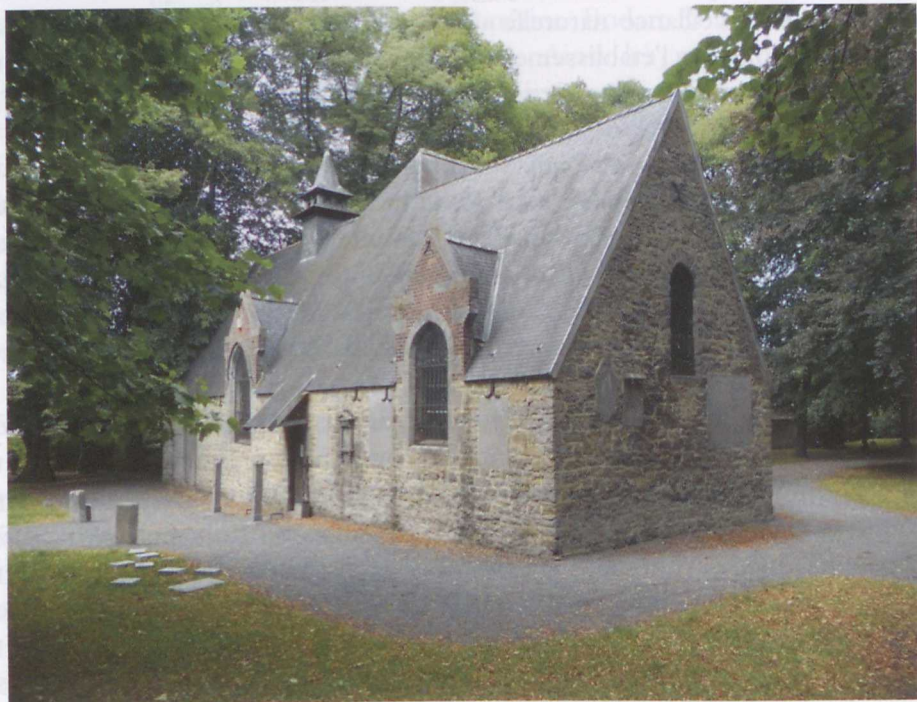
Ce n'est pas le lieu de résumer les étapes des travaux qui se sont succédé depuis 1895. Grâce à une vaste enquête tous azimuts, Françoise Jurion et Michel de Waha sont parvenus à en donner, pour la première fois, tous les éléments souhaitables. La chapelle, restaurée selon des principes normaux à l'époque³⁶, même si aujourd'hui ils nous paraissent parfois discutables et très souvent regrettables, va devenir le musée du Cercle archéologique de Soignies. La fonction muséologique, avancée dès 1895, a probablement joué un rôle décisif dans l'octroi des subsides et des autorisations nécessaires aux travaux de restauration. Ce Musée, dont d'innombrables trésors attendent de trouver leur historien, a aujourd'hui encore un extraordinaire pouvoir d'évocation de l'atmosphère du début du XX^e siècle.

Quoique classé depuis 1949, le site du Vieux Cimetière suscite des sentiments contradictoires : l'évocation, un peu nostalgique, d'un site au

³⁵ Selon toute apparence, il n'y a rien sur cette visite dans les archives, pourtant très riches, de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles. La version imprimée du *Rapport*, réédité ici par Françoise Jurion et Michel de Waha, a été retrouvée dans les archives du Cercle royal d'histoire et d'archéologie du Canton de Soignies.

³⁶ Mais comment ne pas être frappé par le caractère original et précurseur de Paul Hankar dans les remarques qu'il a publiées après la visite de la SRAB à Soignies en janvier 1895 ?

riche potentiel mémoriel et artistique³⁷ se heurte aux regrets qui naissent inévitablement d'un constat d'abandon et de manque de soin. Puissent le colloque de 2011 et les recherches historiques et archéologiques auxquelles il a donné lieu, susciter auprès des autorités compétentes le souhait de trouver l'énergie et le financement nécessaires pour redonner à ce site exceptionnel sa grandeur et son charme.



La chapelle. © Monique Maillard-Luypaert, 2011.

³⁷ On peut rappeler ici que le décret wallon de 2009 recommande explicitement la prise en compte, dans les critères qui doivent guider la gestion des zones funéraires anciennes, des qualités artistiques mais aussi techniques des tombes ; cfr Xavier DEFLORENNE, « Toucher juste ». Approche unifiée des outils régionaux pour la matière funéraire, *Cahiers de l'Urbanisme*, n° 75, juillet 2010, p. 62-69.

Du nouvel âtre au Vieux Cimetière de Soignies

Ombre et lumière sur le Vieux Cimetière et sa chapelle...

Photographies d'Anita Vanbuggenhout (2014)



